

Survol des négociations de l'OMC sur l'agriculture

Accord commercial UE-Canada provisoire

Le 18 octobre, le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, s'est joint au président de la Commission européenne, M. Jose Manuel Barroso, à Bruxelles, pour signer une entente provisoire sur l'Accord économique et commercial global (AECG), dans le cadre duquel il faut encore tenir des pourparlers supplémentaires au sujet de certains éléments avant de le présenter aux parlements de chaque partie pour qu'ils le ratifient.

« L'annonce d'aujourd'hui concernant la conclusion fructueuse des négociations portant sur un Accord économique et commercial global (AECG) marque une étape déterminante dans le renforcement des relations entre l'Union européenne et le Canada.

Nous nous efforçons maintenant de finaliser les derniers aspects techniques et juridiques dans les plus brefs délais, de façon à conclure officiellement cet accord le plus tôt possible. »

Cet « accord de principe » qui, lorsqu'il aura été mis en œuvre, devrait faire augmenter le commerce des biens et services de 38 milliards de dollars (environ 26 milliards d'euros), a essentiellement permis de parvenir à une conclusion réussie sur ce que l'on considérait comme les enjeux les plus litigieux, notamment l'accès aux marchés pour les produits agricoles sensibles, entre autres les produits laitiers au Canada et le bœuf, le porc et le maïs dans l'UE.

Les deux côtés ont accepté d'accorder un nouvel accès aux marchés sous forme de contingents tarifaires (CT), qui représenterait une augmentation supplémentaire de 1 % et de 1,9 % des lignes tarifaires sensibles respectives du Canada et de l'UE. En termes concrets, cela signifie que l'UE bénéficiera d'un accès supplémentaire de 18 000 tonnes de fromage au Canada (16 500 tonnes de fromage de qualité supérieure et 1 700 tonnes de fromage industriel), tandis que les producteurs de bœuf canadiens bénéficieront d'un accès qui leur permettra d'expédier 50 000 tonnes de « bœuf sans hormones » (35 000 tonnes de bœuf frais et 15 000 tonnes de bœuf congelé) à l'UE. Les éleveurs de porcs canadiens constateront également que leur accès croîtra à 75 000 tonnes, tandis qu'un CT de 8 000 tonnes sera mis en place pour le maïs.

Les associations de producteurs des deux côtés ont formulé des préoccupations à l'égard des volumes de CT convenus. Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont insisté sur le fait que l'accord se soldera par une perte de « [TRADUCTION] petits fabricants de fromage artisanaux et locaux et d'une industrie qui est un chef de file mondial grâce à des produits de qualité supérieure, dans un bref délai » au Canada.

« [TRADUCTION] Si cet accord est mis en œuvre, le gouvernement canadien aura accordé à l'UE un accès exclusif supplémentaire représentant 32 % du marché actuel du fromage fin au Canada, en sus de l'accès généreux existant (...). L'UE possède déjà une proportion importante du marché du fromage au Canada. Le CT du Canada permet déjà l'importation de 20 412 tonnes de fromage en franchise. Deux tiers de cette quantité sont déjà attribués à l'UE. Les consommateurs ne constateront aucune différence de prix à la suite de ce cadeau dans le cadre de l'AECG, car la grande majorité des fromages de l'UE qui entrent déjà au Canada sont assujettis à de faibles tarifs, voire aucun », d'insister la déclaration des PLC.

D'autre part, l'Organisation des agriculteurs et coopératives agricoles européennes (COPA-COGECA) a accepté d'accroître l'accès aux marchés pour des volumes importants de viande de bœuf et de porc, ce qui est inacceptable, même si elles ne contiennent pas d'hormones », de déclarer le président de la Cogeca, M. Christian Pees.

« [TRADUCTION] C'est une chose sur laquelle nous souhaitons que les ministres et les députés européens jettent un regard lorsqu'ils approuveront l'accord final. Le bœuf est un produit sensible pour nous, et la production de bœuf de l'UE est menacée. Les importations augmenteraient considérablement à la suite de cet accord », a-t-il prétendu, ajoutant que la COPA-COGECA aurait aimé voir « un meilleur partage » entre le bœuf frais et le bœuf congelé « en faveur du bœuf congelé ».

Lorsqu'il aura été mis en œuvre, l'AECG libéralisera 92,8 % et 93,5 % des lignes tarifaires agricoles du Canada et de l'UE.

Indications géographiques (IG)

Une autre partie de l'accord qui est à l'avantage de l'UE se présente sous forme de la reconnaissance par le Canada du système d'IG de l'UE.

« [TRADUCTION] Nous avons constaté des progrès dans certains secteurs, par exemple, pour ce qui est de la reconnaissance de la production et des normes de qualité de l'UE comme les indications géographiques. C'est un pas vers l'avant. Il s'agit du premier partenaire commercial important qui a reconnu le principe du système d'IG, malgré certaines carences », a déclaré le président de la Copa, M. Albert Jan Maat.

Dans cet accord provisoire, le Canada a accepté de reconnaître 145 appellations d'IG. Les négociations étaient dans l'impasse pendant un moment au sujet de cinq appellations de fromage litigieuses (Gorgonzola, Feta, Muenster, Asiago et Fontina), fromages qui sont communément vendus par des fabricants de fromage canadiens. L'accord permettra aux fromages qui sont actuellement commercialisés sous ces cinq appellations de continuer d'être vendus au Canada, en autant que leurs étiquettes respectives ne contiennent pas de référence directe ou de ressemblance avec les versions européennes. Par exemple, les fromages « Feta » pourront continuer d'être commercialisés comme « Feta », mais toute référence au drapeau ou à l'alphabet grec sera interdite sur l'étiquette. Par ailleurs, tout nouveau produit devra utiliser la description « genre Feta » ou « style Feta » sur l'étiquette pour être commercialisé au Canada.

En outre, le Canada a également accepté de protéger les produits bénéficiant d'une IG qui sont commercialisés avec une appellation dans une langue européenne, notamment « Parmigiano Reggiano ». Cependant, les produits de fromage commercialisés sous l'appellation traduite en français ou en anglais de Parmigiano Reggiano, en l'occurrence « parmesan », n'auront pas besoin de changer de nom pour continuer d'être vendus au Canada.

« [TRADUCTION] Cet accord est une importante victoire pour l'UE à l'égard des IG, et établit un précédent important pour les pourparlers commerciaux multilatéraux », a déclaré la Commission dans un feuillet d'information, faisant allusion aux prochaines négociations bilatérales avec le Japon et les États-Unis.

Les négociateurs se concentreront à présent sur le parachèvement du texte, qui sera ensuite examiné par les avocats commerciaux avant d'être traduit dans les 24 langues de l'UE et présenté aux parlements des deux entités pour ratification. L'accord ne devrait pas entrer en vigueur avant 2015.

Facilitation des échanges – Toujours « débattre plutôt que négocier »

Après deux journées de consultations intensives sur la facilitation des échanges (FE), qui se sont tenues les 16 et 17 octobre, le président du groupe de négociation, l'ambassadeur Eduardo Sperisen-Yurt du Guatemala, a déclaré que selon lui, on pourra atteindre un bon résultat lors de la 9^e Conférence ministérielle (CM9) de l'OMC, qui se tiendra à Bali en décembre prochain. Cependant, les membres doivent continuer de faire preuve de flexibilité à l'égard de certains enjeux qui sont à l'étude dans ce secteur de l'ensemble de Bali.

Il faut davantage de travail sur plusieurs questions de la section I du texte qui traite des aspects techniques des négociations de la FE, notamment la publication et la disponibilité d'information, les formalités et les exigences en matière de documentation, le guichet unique, les marchandises rejetées, les droits et les prélèvements, les marchandises en transit et les expéditions accélérées. À propos de cette partie, les amis du président – les ambassadeurs Mario Matus du Chili, Remigi Winzap de Suisse et Michael Stone de Hong Kong - ont décrit les progrès réalisés jusqu'à présent comme « d'apparence » selon un fonctionnaire qui est proche des négociations. Le principal problème dans ce cas demeure de savoir quels engagements les pays développés et les pays en développement considéreraient les uns et les autres comme exécutoires, et lesquels feraient l'objet de leurs meilleurs efforts.

La divergence entre les pays en développement et les pays développés reste toujours profonde à l'égard de la section II (traitement spécial et différencié, aide technique et renforcement des capacités). Les pays développés comme l'UE déclarent qu'ils ne sont pas en mesure d'accorder aux membres en développement un « chèque en blanc » – en référence à l'aide financière et technique que les pays développés fourniraient aux membres en développement pour les aider à mettre en œuvre l'accord – si en fait ceux qui bénéficient de cette aide financière refusent de rendre leur engagement exécutoire.

Le 13 octobre, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ainsi que cinq autres institutions bancaires ont accepté de fournir un soutien financier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs engagements en matière de facilitation des échanges. Cependant, la semaine dernière, l'Argentine, la Bolivie, Cuba, l'Équateur, le Nicaragua et le Venezuela ont fait circuler un projet de proposition qui ouvre la porte aux pays en développement pour qu'ils « se retirent » de l'accord si l'aide financière, technique promise par les pays en développement n'est pas fournie.

Dans ses remarques de clôture, l'ambassadeur Eduardo Sperisen-Yurt a insisté pour dire que les membres étaient toujours « très loin » de parvenir à un accord sur la facilitation des échanges. Comme le temps vient à manquer avant le délai de la fin d'octobre qu'il s'est imposé lui-même pour parvenir à une entente sur l'ensemble de Bali, l'ambassadeur Sperisen-Yurt a appelé à plus de participation au niveau politique, ainsi qu'à une intensification du travail des petits groupes.

Prochains événements

- Consultations intensives sur l'ensemble de Bali, 14-31 octobre 2013
- Délai pour l'ensemble de Bali, 31 octobre 2013
- Conseil général, 5-6 novembre 2013
- 9^e Conférence ministérielle (CM9) de l'OMC, 3-6 décembre 2013, Bali

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter :

www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca/.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



EGG FARMERS
OF CANADA
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA
Dédiés à la qualité



Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada